

— **Les tranches tarifaires** à partir de septembre 2026

Tranche tarifaire	Quotient familial annuel régional
1	≤ 3 040 €
2	3 041 € à 5 780 €
3	5 781 € à 7 960 €
4	7 961 € à 9 850 €
5	9 851 € à 11 570 €
6	11 571 € à 13 300 €
7	Non soumis à revenus ¹
8	13 301 € à 15 400 €
9	15 401 € à 18 380 €
10	18 381 € à 23 960 €
11	≥ 23 961 €

Le quotient familial régional annuel est basé sur les revenus de votre foyer fiscal. Il sert à déterminer votre tranche tarifaire et le tarif de vos repas.

$$\begin{aligned}
 & \text{Calcul} \\
 & \text{de votre quotient} \\
 & \text{familial annuel} \\
 & = \\
 & \text{Revenu fiscal} \\
 & \text{de référence annuel} \\
 & \text{auquel l'enfant est rattaché} \\
 & \text{divisé par} \\
 & \text{Nombre} \\
 & \text{de parts fiscales}
 \end{aligned}$$

¹Élève hébergé par une structure de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en famille d'accueil, confié à un tiers ou à un établissement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, placé dans une structure médicale ou médico-sociale (ITEP), en section français langues étrangères (FLE), en échange scolaire ou en séjour linguistique.